

**Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles
Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles**

Conseil d'Entreprise

Procès-verbal de la réunion n°234 du mardi 2 octobre 2018

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents : M. M. Streker (Président)

Mme L. Rassel

MM. J.-Ch. Hock, D. Jamsin

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : MM. E. Angenot, P. Antoine, M. Blondiau, A. François, A. Van Caulaert

Excusé : M. C. Hervieu

1. Approbation du PV n° 233 du mardi 22 mai 2018

À la 3^{ème} ligne du § 2 de la 2^{ème} page de ce rapport, M. D. Jamsin souhaite corriger la formule conditionnelle par « ...*le Secondaire s'alignera sur le calendrier des P.O. des autres Instituts associés.* »

Moyennant cette modification, le PV n°234 est approuvé.

2. Approbation de l'ordre du jour

En actualités diverses

- La DP demande que soit évoquée l'évolution du dossier concernant l'accès de nos étudiants à la BAIU.
- M. E. Angenot souhaite que soient rappelés les principes de remboursement des frais de transport dans le Supérieur.
- M. A. Van Caulaert souhaite que soit abordée la problématique de l'application dans les faits de la nouvelle législation européenne sur la protection des données.
- M. M. Streker remettra aux mandataires présents les fiches des recettes et dépenses des mois de mai, juin, juillet et août 2018.

3. Chiffres de la rentrée dans les différents Instituts

A. Secondaire

Transmettant un document statistique au CE, M. D. Jamsin y note une nette hausse de la population scolaire. En date du 1^{er} octobre, on y a relevé le chiffre de 674 élèves.

Cette hausse du chiffre est surtout due à l'effet d'un bon report entre les 5^{èmes} et 6^{èmes} années., avec une meilleure « fidélisation » de la population compensant largement un nombre de nouveaux inscrits à la baisse.

Il est à noter un accroissement des heures de remédiation depuis le 1^{er} octobre.

Le taux d'encadrement reste le même, mais aligné sur la hausse du nombre d'élèves.

M. P. Antoine relève le problème du manque de possibilités d'extension du nombre de locaux.

Pour M. D. Jamsin, différents facteurs rendent les inscriptions difficiles à quantifier dans chaque section :

- les ajournements de juin (difficile d'avoir une emprise sur les « flux » au mois de juin) ;
- le public d'élèves recommandant d'être prudent (l'« accrochage » à l'école est plus fragile) ;
- dans certaines filières, on a dû arrêter d'inscrire dès la fin août
- le processus d'inscription amène parfois - selon les tests - à inscrire un(e) élève dans une autre option que celle pour laquelle il/elle s'était inscrit(e) initialement.

M. D. Jamsin relève également que la législation est plus souple pour les élèves « majeurs » par rapport aux mineurs d'âge que l'on est obligé d'inscrire.

Pour conclure et en réponse à M. P. Antoine concernant le manque de possibilités d'extension de locaux, le Directeur du Secondaire reconnaît que le chiffre de 650 élèves devrait être un maximum, mais pour les différentes raisons évoquées plus haut, il est très difficile d'arriver à ce chiffre de manière précise.

B. ESA-Erg

Mme L. Rassel évoque le chiffre actuel global d'environ 500 inscrits. 139 étudiants ont réussi l'admission sur 167 candidats en Bac1. Mais une dizaine des étudiants admis en Bac1 sont déjà partis car simultanément inscrits ailleurs.

Communiquant au CE un document relevant les nouvelles « primo » admissions (B1-B2-B3-M1-M2), la Directrice de l'Erg rappelle que les chiffres devraient être plus complets et actualisés pour le prochain CE, les différents plans d'études devant alors être établis.

Concernant l'encadrement, Mme L. Rassel rappelle que l'Erg fonctionne à partir d'une moyenne d'encadrement calculée sur un « lissage » de la population des années précédentes.

C. ESA-St-Luc

Transmettant également un document récapitulatif de la population scolaire dans les différentes filières TC et TL de l'ESA, M. M. Streker annonce un chiffre global de 742 inscrits au 29 septembre. Si, cette année, il y a eu plus d'étudiants admis en Bac1 et dans les autres niveaux en passerelles, il y a une population globale moindre que l'an passé.

On remarque qu'il y a une stagnation en BD, avec moins d'étudiants poursuivant ou s'inscrivant en Master.

De manière générale, une note a été rédigée à l'attention du C.A., s'interrogeant sur les raisons des défections en Master, un peu comme si le diplôme du 1^{er} cycle leur suffisait. Les étudiants ne semblent pas assez identifier la plus grande valeur d'un master.

Des questions économiques se posent également par rapport à l'allongement des études.

4. Évolution du dossier des antennes Telenet (dépôt d'une nouvelle demande de permis ce 25 septembre)

Pour la DP, M. A. Van Caulaert revient avec cette actualité car, au moment de rédiger l'ordre du jour de la présente séance, un nouvel avis de demande de permis venait d'être affiché à l'entrée du bâtiment « Morichar ».

Selon les infos obtenues, la région de Bruxelles-Capitale ne permettrait que le fonctionnement de 2/3 des antennes. On n'a réduit qu'une partie des nuisances, mais on essaiera de réactiver une procédure de recours avec demande de souscription aux membres du personnel participant.

Toujours concernant le toit du bâtiment « Morichar », M.M. Streker informe que la Direction et le P.O. ont décidé d'y faire installer des panneaux photovoltaïques, permettant de récupérer 1/3 de

notre consommation d'électricité. Cette décision permettrait de faire une économie d'électricité conséquente.

Les conditions de contrat sont les suivantes :

- financement du projet à **100 %** par l'association « Sun for Schools » grâce à la **coopérative locale** de financement et à la **plateforme** de crowdfunding.
- L'école bénéficie **gratuitement** de la production de son électricité pour une durée de **25 ans minimum**.
- Sun for Schools reçoit les certificats verts générés par l'installation ainsi qu'un éventuel loyer loyer équivalent à une partie des gains générés par la réduction sur la facture d'électricité de l'école. Ce loyer sera toujours **largement inférieur au coût de l'électricité économisée** grâce aux panneaux.
- L'école bénéficie d'un **revenu** sans avoir dépensé un euro et ce, **dès la première année**.
- Après 10 ans, l'école devient **gratuitement propriétaire** des panneaux.

5. Actualités diverses

A) *Évolution du dossier concernant l'accès de nos étudiants à la BAIU*

M. M. Streker indique qu'à sa connaissance, rien n'a apparemment bougé depuis la lettre de M. Jean Stillemans, doyen de la faculté LOCI, (datée du 2 mai 2018) et reçue par les membres du CE peu avant la réunion précédente du 22 mai.

Lisant cette lettre en séance, le Président du CE souligne que, contrairement à la réponse de M. Opfergelt (évoquée au CE précédent) au courrier qui lui a été adressé par M. J.-P. Verleyen, le Doyen J. Stillemans s'y montre en tout cas plus soucieux du respect de la convention-cadre prévoyant l'accès de nos étudiants à la BAIU et y fait état de « *solutions pérennes sur le point d'être parachevées* ».

Depuis lors, à la connaissance de M. M. Streker, les solutions pérennes évoquées n'ont pas encore été mises en application.

Pour la DP, M. A. Van Caulaert indique qu'il ne s'est pas encore rendu avec des étudiants à la BAIU en ce début d'année ; peut-être d'autres enseignants l'ont-il déjà fait depuis peu, mais il n'en a pas encore eu d'échos. Il ne manquera pas de le faire très prochainement afin de préparer une documentation pédagogique utile pour ses cours et concevoir avec E. Rossolin la visite et la présentation de la Bibliothèque aux nouveaux étudiants. À cette occasion, une vérification de l'accès à nos étudiants pourra être faite.

Il est à souhaiter que ce point soit résolu dans le respect de la convention-cadre et qu'il ne doive pas être remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

B) *Rappel des principes de remboursement des frais de transport*

M. E. Angenot pose cette question, s'étonnant du retard pris pour les remboursements par le P.O. des frais de transport (train, par exemple) du domicile au lieu de travail. Qu'en est-il dans nos autres établissements ?

M.M. Streker répond que la C.f. n'a prévu le remboursement total que pour l'enseignement obligatoire. Par conséquent, pour le Supérieur, ces frais sont directement prélevés sur les fonds propres des écoles.

Des règles ont bien sûr été mises en place concernant le remboursement des abonnements, mais certains problèmes sont difficiles à surmonter : par exemple celui de la date d'échéance de certains de ces abonnements qui se terminent au 30 juin et ne couvrent donc pas, pour les membres du personnel, la totalité des périodes de fonctionnement d'une année académique.

Note « a posteriori » du secrétaire du CE :

La problématique a déjà été évoquée lors des 2 séances successives des CE n° 211 et n°212 des 3 février et 31 mars 2015. Mme Alui, de l'économat, avait été invitée à titre d'experte sur le sujet en séance du CE n°212.

Pour résumer : face aux arguments de la DP présentant à l'époque l'exemple de la situation d'un enseignant (du Secondaire) devant attendre septembre – *alors qu'il s'agit d'une période où il devra déboursier pour un nouvel abonnement* - pour le remboursement des abonnements Sncb + Stib arrivés à terme le 30 juin et transmis à l'économat début juillet, Mme Alui avait répondu en substance que l'on ne pouvait que « ...conseiller de prendre un abonnement du 1^{er} septembre jusqu'à début juillet ; et s'il s'agit d'un membre du personnel devant venir travailler au mois d'août, de prendre une nouvelle carte (limitée) pour la SNCB et/ou la Stib et, dans le cas d'espèce, se renseigner pour des tickets de trains de 10 voyages que le membre du personnel transmettra ultérieurement - pour remboursement - à l'économat ».

C) Application dans les faits de la nouvelle législation européenne sur la protection des données

M. A. Van Caulaert cite l'exemple de courriels adressés par la direction ou la hiérarchie à un grand nombre de membres du personnel : si précaution n'est pas prise de les envoyer en cci, et d'y répondre éventuellement à la seule personne émettrice, chaque destinataire risque de voir sa boîte mail encombrée d'une série de réponses qui ne lui sont pas destinées.

Afin d'éviter que de trop multiples courriels ne viennent brouiller les effets d'une communication efficace, il s'agit aussi - pour nous tous - de modifier certains de nos comportements et de n'envoyer, par exemple, de mails de réponses éventuelles, de remarques ou autres, qu'à la seule personne émettrice.

Par ailleurs, au-delà du courriel rédigé par l'Administrateur-délégué M. J.-P. Verleyen informant l'ensemble des membres du personnel de l'attention que le P.O. poursuit dans la protection des données et de la vie privée, qu'en est-il des moyens techniques et humains réservés à l'application de cette nouvelle législation ?

M. M. Streker prend bonne note des remarques et arguments exposés au début de ce point et, en réponse à la question, précise que le Segec (Secrétariat général de l'enseignement catholique) a obtenu un financement pour couvrir l'engagement d'un DPO (« Data protective officer ») qui requiert des compétences à la fois juridiques, informatiques et managériales. Pour les deux ESA du COISL, la personne ressource est M. L. Vander Velde dont la mission principale consistera à servir de lien entre le DPO et les directions concernées.

Le CE propose de recevoir cette personne en tant qu'expert-invité lors d'une prochaine séance.

D) Distribution des fiches de recettes et dépenses pour les mois de mai, juin, juillet et août 2018

M. M. Streker distribue aux mandataires présents les fiches de recettes détaillées/recettes globales cumulées et dépenses globales/dépenses globales cumulées des mois de mai, juin, juillet et août.

Aux remarques de plusieurs mandataires concernant la non transmission des fiches équivalentes du mois d'avril lors du dernier CE de mai, M.M. Streker propose de nous les transmettre très prochainement via courriel.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 6 novembre à 14h15 au local habituel.

Alain Van Caulaert
Secrétaire du CE

